

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 45



N°114

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 AVRIL 2026**

**L'AN deux mille vingt-six, le 23 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, OURABAH Sofiane, NIAKATE Aïcha, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, ANTIGNY-FERNANDES Yanna, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, PLEE Eric, BLIOT Cassandre, PRESSET Louis, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DIAW Amadou, DICKA Carole, KUMMER Ulysse, LAFARGE Astrid, CAZALOT-DUQUESNE Laura, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BENDAHMANE Ayoub, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : LENZI Ling.

Représentés par :

Monsieur Zeid FAZAZI

Madame Marguerite HUREL

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Madame Djjeneba KONTE

Madame Severine ALEHAUSE

Madame Karine FRANCKET

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Sofiane OURABAH

Madame Amel DOGHMANE

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Ayoub BENDAHMANE

---

Secrétaire de séance : Wilfried SERISIER

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires Juridiques/

---

**OBJET : Voeu proposé par le groupe Faire Gagner Aubervilliers "pour la sanctuarisation du 1er mai, Journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thomas VIGOT,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant le vœu proposé par le groupe Faire Gagner Aubervilliers ;

Considérant son contenu :

*« Le 1er mai est au repos ce que la dignité est au travail.*

*Face à la volonté gouvernementale de s'attaquer au symbole historique du 1er mai, le Conseil Municipal d'Aubervilliers tient à exprimer son opposition totale.*

*Cette proposition de loi, qui vise à autoriser le travail lors de la Journée internationale des travailleurs, n'est pas une simple "flexibilité" : c'est une régression sociale brutale.*

*Un droit acquis dans la lutte.*

*Le repos du 1er mai n'est pas un privilège octroyé par bonté d'âme, mais un droit conquis, parfois dans la douleur, pour honorer la place essentielle des travailleuses et des travailleurs dans notre société. Vouloir le supprimer, c'est nier la reconnaissance due à celles et ceux qui font tenir le pays debout.*

*Cette décision s'inscrit en totale opposition avec le bien-être des familles. Dans une ville populaire comme la nôtre, ce jour de repos commun est l'un des rares moments de déconnexion et de rassemblement.*

*Nous ne sommes pas dupes.*

*Face à la pression hiérarchique et à la précarité, aucun salarié ne peut exprimer sereinement un refus. Le "choix" de travailler un 1er mai est un leurre quand la survie économique ou la peur des représailles entre en jeu.*

*Alors que l'ancienne municipalité a systématiquement fragilisé la Bourse du Travail d'Aubervilliers, poumon de la défense syndicale et sociale de notre commune, le Conseil Municipal réaffirme son soutien indéfectible à toutes celles et ceux qui luttent pour défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux.*

*Nous ne laisserons pas les lieux de solidarité être affaiblis, ni les acquis sociaux être démantelés sous couvert de modernité économique.*

*Le 1er mai doit rester le jour des travailleuses et des travailleurs pour continuer de faire vivre les valeurs de dignité et de solidarité qui font partie de l'histoire d'Aubervilliers. »*

Adoption à l'unanimité par 49 pour , 1 s'est abstenu( Mizgin OZHAN) , 2 ne prennent pas part au vote( Marc GUERRIEN , Guillaume GODIN)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le vœu proposé par le groupe Faire Gagner Aubervilliers.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 29/04/26**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20260423-lmc145492-DE-1-1**  
**Publiée le : 29/04/26**  
**Certifiée exécutoire : 29/04/26**

Le Maire,  
Sofienne KARROUMI

